

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 30/03/2023
DATE D’AFFICHAGE : 07/04/2023
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 13 - Absent(s) : 5 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Travaux sur les réseaux –Accords-cadres à bons de commande 2021-2022 reconductibles en 2023 et 2024- Avenants n°2 aux lots n°1 à 14

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 13 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 5 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que par délibération du 8 juillet 2022, le Bureau de la Fédération a approuvé la passation d’avenants n°1 aux accords-cadres à bons de commande pour les travaux sur les réseaux lots 1 à 15 après avis favorable de la Commission d’Appel d’Offres.

Il soumet au Bureau un projet d’avenant n°2 aux accords-cadres à bons de commande pour les travaux sur les réseaux lots 1 à 14, qui a recueilli l’avis favorable de la Commission d’Appel d’Offres.

Cet avenant n°2 porte sur trois sujets : la mise à jour de certains prix en éclairage public pour des adaptations des armoires d’éclairage principalement afin de réaliser des économies d’énergie, la prise en compte de la hausse exceptionnelle des prix sur les fournitures de transformateurs et d’enrobés et enfin l’augmentation des montants maximums de commandes de certains lots pour l’année 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- Approuve les avenants n° 2 à passer avec les entreprises titulaires des accords-cadres à bons de commande pour la réalisation des travaux sur les réseaux lots n°1 à 14 et leur signature.
- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants et à en faire exécuter les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

